

# Comptes-rendus des conseils

Supplément février 2019



# Sommaire

## CONSEIL MUNICIPAL du 1 octobre 2018 .....4

1. APPROBATION AVENANT CONTRAT DE MAINTENANCE ASIGEO.....	4
2. APPROBATION CONVENTION DE COORDINATION DE L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT.....	4
3. AVIS SUR LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE GOULT .....	4
4. REPRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE NOTRE COMMUNE.....	4
5. AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRÊTÉ DU PAYS D'APT LUBERON .....	5
6. INTÉGRATION DE LA LOI PINEL DANS LE RÈGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE AVENANT N° 3 .....	5
7. CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR 3 MOIS A COMPTER DU 08 OCTOBRE 2018 .....	5
8. APPROBATION MODIFICATION STATUTAIRE SYNDICAT ÉLECTRIFICATION VAUCLUSIEN.....	5
9. APPROBATION PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR LE RÉSEAU ORANGE HAMEAU DES BARBIERS .....	5
10. APPROBATION CONTRAT D'UTILISATION DE LOGICIEL ET SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PARKEON .....	5
11. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FORMATION AVEC ECF .....	6
12. SUBVENTION CENTRE SOCIAL .....	6
13. DM N°3 POUR BUDGET MAIRIE .....	6

## Les membres du conseil municipal de Roussillon :

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Gérard Debroas, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Magali Brazard, M. Pierre Chemin, Mme Sabine Gatin, Mme Lidy Gulini, M. Marc Jean, Jean-Louis Malbec, Mme Thérèse Mazzolini Mme Martine Ponsat.

Mairie de Roussillon-en-provence - Place de la Mairie 84220 Roussillon - Tél : 04.90.05.60.16

**Directeur de publication** : Gisèle Bonnelly

**Membre de la commission** : Hélène Bellande

**Composition / réalisation** : Caroline Rizzetto - mail : carolinebulletin@gmail.com

Crédit photo : Mairie de Roussillon

Impression : L'imprim, 15 Rue Cely, 84400 APT - papier 100% recyclé, encre végétale.

Dépôt légal à parution. Prochaine parution : Juin 2019

**ISSN 1274 - 7181**

**CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2018 .....7**

1. AVENANT MARCHÉ VIDEO PROTECTION.....	7
2. INSTALLATION FIBRE OPTIQUE A TOUS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX. ....	8
3. APPROBATION DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE « RIFSSEP » ET DU TEMPS DE TRAVAIL A COMPTER DU 01 JANVIER 2019.....	9
4. CRÉATION DU POSTE ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE A COMPTER DU 01 DÉCEMBRE 2018 ET SUPPRESSION DE POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION A COMPTER DU 31 NOVEMBRE 2018 .....	10
5. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2017 ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE NOTRE COMMUNE .....	10
6. DM MAIRIE N° 4 .....	11
7. APPROBATION ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE AL N° 440.....	12
8. ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRES PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON.....	12
9. AVENANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES « DES MONTS ET VALLÉES DU CALAVON ».....	12
10. APPROBATION CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROUSSILLON ET L'ASSOCIATION « LES MICROS BIENS » POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE LECTURE PUBLIQUE .....	12
11. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR SPORTIF APTÉSIEEN A LA POLICE MUNICIPALE .....	13
12. INFORMATIONS SUR LES NUISANCES AÉRIENNES .....	13
13. APPROBATION RAPPORT DU 19/06/2018 LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON - MODIFICATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES.....	14
14. APPROBATION AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'ORGANISATION DÉLÉGUÉE DE SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE EXPLOITE EN RÉGIE AVEC LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON .....	14

# Procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Lundi 1 octobre 2018 à 18 h 30

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception des absents excusés :  
Mme Sabine Gatin avait donné son pouvoir à Marc Jean

Mme Lydi Gulini, avait donné son pouvoir à Gisèle Bonnelly

M. Pierre Chemin avait donné son pouvoir à André Bonhomme

M. Jean-Louis Malbec.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Elle passe à l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION AVENANT CONTRAT DE MAINTENANCE ASIGEO**

Suite à l'acquisition d'un module supplémentaire OLD (obligations légales de débroussaillage), les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la modification du contrat de maintenance avec la société ASIGEO. Mme le Maire précise qu'il y avait beaucoup de monde à la réunion organisée à la salle des Fêtes avec les responsables de L'ONF le 18 septembre dernier sur les obligations légales de débroussailllements qui incombent aux propriétaires.

## **2. APPROBATION CONVENTION DE COORDINATION DE L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT**

Notre convention de coordination de l'action de la police municipale de notre commune et des forces de sécurité de l'État arrive à terme. Elle sera caduque le 15 octobre prochain. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la nouvelle convention de coordination avec la Communauté de Brigade Bonnieux Gordes et notre service de Police Municipale.

## **3. AVIS SUR LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE GOULT**

Les conseillers municipaux donnent un avis favorable sur le règlement local de publicité de la commune de Goult.

## **4. REPRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE NOTRE COMMUNE**

Claude Jean présente des informations générales sur le nouveau contrat que le syndicat des Eaux Durance Ventoux a passé avec son fermier SUEZ pour 10 ans.

## **5. AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRÊTÉ DU PAYS D'APT LUBERON**

Les conseillers municipaux donnent un avis favorable sur le projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays d'Apt Luberon arrêté par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon. Gérard Debroas est allé consulter le dossier sur le site internet. Il confirme qu'il y a beaucoup d'informations qui sont très intéressantes sur le bassin local du pays d'Apt.

## **6. INTÉGRATION DE LA LOI PINEL DANS LE RÈGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE AVENANT N° 3**

La loi Pinel Art L2224-18-1 créée par la loi N° 2014-626 du 18 juin 2014 mentionne qu'un titulaire d'une autorisation d'occupation peut présenter au maire une personne comme son successeur en cas de cession de son fond. Ce nouveau droit peut être intégré dans le règlement du marché. Après débat les conseillers ne souhaitent pas intégrer l'article 71 de la Loi Pinel dans le règlement de marché hebdomadaire.

## **7. CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR 3 MOIS A COMPTER DU 08 OCTOBRE 2018**

Afin de pallier aux absences pour maladie ou formation, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour 3 mois à compter du 08 octobre 2018.

## **8. APPROBATION MODIFICATION STATUTAIRE SYNDICAT ÉLECTRIFICATION VAUCLUSIEN**

Conformément aux articles L 5211-17 ET I 5211-18 du CGCT les conseillers municipaux approuvent par 12 pour et 2 contre Hélène Bellande et Thérèse Mazzolini la modification des statuts du Syndicat d'électrification Vauclusien. Claude Jean signale que le syndicat va changer de nom, il va devenir le syndicat d'énergie vauclusienne car il intègre tous types d'énergie photovoltaïques, éoliens...

## **9. APPROBATION PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR LE RÉSEAU ORANGE HAMEAU DES BARBIERS**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention N° CNV-GUL-11-7-00096829 avec la société Orange pour des travaux qui ont pour objet le remplacement des réseaux de branchement aériens existant par des câbles souterrains partout où il n'existe pas de contre-indication administrative, technique ou esthétique au niveau du hameau des Barbiers pour 1 478.45 € HT.

Mme le Maire précise que Claude Jean a dû se mettre en colère et téléphoner au Directeur Régional, cela faisait pratiquement une année qu'Orange devait s'occuper de ce dossier aux Barbiers.

## **10. APPROBATION CONTRAT D'UTILISATION DE LOGICIEL ET SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PARKEON**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat d'utilisation de logiciels et de services avec la société Parkéon pour les horodateurs. Cela concerne les transactions pour le paiement par carte bleue. La redevance par transaction est fixée à 0.014 centimes d'euro.

**11. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FORMATION AVEC ECF**

Il a été décidé de faire passer le Titre Professionnel Conducteur de Transports en Commun sur route à M. Maxime VINSON, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention passée avec l'organisme ECF d'Avignon. Le coût de cette formation est de 5 188.50 €.

**12. SUBVENTION CENTRE SOCIAL**

Le conseil d'administration du centre social culturel intercommunal «Lou Pasquié» sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle de 500 € afin de contribuer à la fête prévue 06 octobre pour les 30 ans du Centre Social. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette subvention.

**13. DM N°3 POUR BUDGET MAIRIE**

**Gérard Debroas présente la DM N° 3 qui concerne le budget Mairie :**

Dépenses		Recettes	
Fourniture régies	800 €	Dotation de solidarité	41 637 €
Voirie	20 000 €		
Fêtes et cérémonies	5 000 €		
Activités clsh	2 000 €		
Activité extérieure	5 000 €		
Taxes impôts	200 €		
Personnels	8 137 €		
Subvention	500 €		
<b>Total</b>	<b>41 637 €</b>	<b>Total</b>	<b>41 637 €</b>

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la DM N° 3

**La séance est levée à 20 h 10**



# Procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 28 novembre 2018 à 18 h 30

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception des absents excusés :  
Mme Magali Brazard avait donné son pouvoir à M. André Bonhomme,  
M. Claude Jean, avait donné son pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly,  
Mme Thérèse Mazzolini avait donné son pouvoir à Mme Hélène Bellande,  
M. Jean-Louis Malbec avait donné son pouvoir à M. Marc Jean,

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 01 octobre 2018 est approuvé.

Elle passe à l'ordre du jour.

## **1. AVENANT MARCHÉ VIDÉO PROTECTION**

Depuis le mois de juillet, l'installation des caméras a commencé. Une pause a été faite pendant l'été, l'entreprise a repris les travaux. Afin de compléter les zones, Mme le Maire propose de mettre une caméra devant l'école et une caméra sur la Place de la Mairie. Un avenant est nécessaire, ajout de switchs sur chaque bâtiment + redevance annuelle location fourreaux Orange.

Mme le Maire explique que le point 1 et le point 2 se regroupent. Gérard Debroas explique que le marché initial était de 139 486,53 € pour le déploiement des caméras sur la commune et les parkings avec un réseau en fibre optique par un câble composé de 12 brins.

Cette opération a été réalisée en deux temps avec une installation provisoire (dispositif radio) pour assurer très rapidement la surveillance des « parkings sensibles » avant la période estivale.

Lors de la réalisation définitive de l'opération des travaux, il y a quelques modifications.

- ▶ CSU : suppression du raccordement fibre optique inclus dans Pasquier et Site à fibrer à présent.
- ▶ Parking P1 Pasquier : ajout de génie civil car le réseau d'orange était bouché, remplacement de fibre 12FO par 144 FO pour multiplication des sites à raccorder.
- ▶ Parking P 2 Les Ogres : modification génie civil car déplacement de la caméra P22 et complément raccordement fibre optique.
- ▶ Parking P 3 La Fontaine : ajout de génie civil pour modification de l'alimentation reprise sur parking P4 et complément raccordement fibre optique.
- ▶ Parking P 4 Saint Michel : une partie de génie civil pour modification de l'alimentation reprise sur parking P4 et complément raccordement fibre optique.
- ▶ Parking P 5 Les Sablons : ajustement des travaux génie civil et fibre optique.

- ▶ Site La Poste : pas de génie civil nécessaire et ajustement de la partie fibre optique.
- ▶ Site Burlière : ajustement des travaux génie civil et fibre optique.
- ▶ Parking P7 Saint Joseph : ajustement des travaux génie civil et fibre optique.
- ▶ à fibrer (Mairie, Centre Social, École du Val des Fées, CTM Garage : ajustement des raccordements fibre optique en longueur et nombre de brins, ajout de switchs sur chaque site).
- ▶ Frais pilotage opérateur à la mise en œuvre : montant suite à l'étude réalisée de mis en œuvre de toutes les fibres optiques.
- ▶ Redevance annuelle réseau numérique opéré.

Montant de l'avenant 15 310.57 € HT

L'installation des 2 caméras :

Devant l'école pour 6 940.84 € HT

Place de Mairie pour 2 900.00 € HT

Au moment du vote 14 pour et 1 abstention Sabine Gatin fait remarquer « que l'avenant proposé représente une augmentation de plus de 50% du coût du projet voté il y a moins de 6 mois. Le raccordement à la fibre optique, proposé ici, aurait dû être inclus dans le contrat initial, le déploiement de ladite fibre optique étant alors déjà prévu. Cela dénote un projet qui n'a pas pris en compte tous les éléments et a ainsi été largement sous-évalué au moment du premier vote ».

## **2. INSTALLATION FIBRE OPTIQUE A TOUS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Gérard Debroas expose qu'il serait utile de profiter de l'installation de la fibre optique pour raccorder tous les bâtiments communaux. Il présente un tableau récapitulatif.

En effet au moment de la réalisation des travaux il serait bien de saisir l'opportunité de profiter du déploiement d'un réseau fibre optique haut débit avec un câble composé de 144 brins optique pour faire une étude de faisabilité sur les conditions de raccordement des bâtiments communaux.

Ce prix se décompose :

Les frais de pilotage opérateur téléphonique et réseau IBLO

Les réajustements des raccordements fibre optique (des + et des -)

La fourniture de switchs dans des coffrets.

Ensuite la fourniture de switchs sur chaque site qui seront de ce fait pré-équipés pour être raccordés au réseau fibre optique de la commune. Chaque bâtiment est équipé des cheminements pour passer la F.O, du coffret d'intégration de la fibre optique et des éléments actifs « switchs ».

### **Les 7 sites concernés sont :**

Accueil Sentier Les Ocre - Garage Auquier - Fibre bâtiments Office du tourisme -Caisse-horodateur parking Pasquier - Caisse-horodateur parking Les Ocre - Caisse-horodateur parking Saint Michel - Caisse-horodateur parking Saint Joseph.

Soit au total un montant de 18 650,00 €.

Cet investissement permettra à la collectivité de raccorder le téléphone, les alarmes intrusio, le contrôle d'accès, la gestion d'occupation de locaux loués par exemple, la gestion technique (climatisation, chauffage l'affichage urbain etc) des bâtiments communaux ci-dessus. Ce qui va générer à moyen et court terme des économies dans les abonnements téléphoniques et une gestion centralisée en Mairie en temps réel de toute la commune. (Parkings défauts systèmes etc).



En option la mise en attente d'une fibre optique à proximité des horodateurs, parking Saint Michel - parking Fontaines - parking Sablons, cette option est non obligatoire pour un montant de 10 649.67 € s'est en prévision pour des évolutions.

Des travaux de génie civil et vidéo fibre 47 903.67€

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité l'installation de la fibre optique sur les bâtiments communaux.

### **3. APPROBATION DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE « RIFSEEP » ET DU TEMPS DE TRAVAIL A COMPTER DU 01 JANVIER 2019**

#### **1° point le « RIFSEEP »**

Mme le Maire explique que le nouveau régime indemnitaire doit être mis en place avant le 01 janvier 2019, la collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Gérard Debroas rappelle la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 pour la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose :

- D'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent.
- Et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Vaucluse le 26 juin 2018.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le nouveau régime indemnitaire.

#### **Pour le 2° point, la durée légale du temps de travail**

Gérard Debroas précise qu'en 2002 la municipalité avait délibéré pour approuver l'aménagement et la réduction du temps de travail sur la base de 1 607 heures. Certains agents appliqués les 1 607 heures par an et d'autres étaient à 1 540 heures.

Il mentionne que la circulaire du 31 mars 2017 rappelle l'obligation de faire 1 607 heures de travail par an. Par contre il peut y avoir des dérogations, ainsi « la durée de 1 607 heures peut être réduite par délibération de la collectivité après consultation du comité technique, lorsque les missions et les cycles de travail afférents imposent des sujétions particulières, notamment liées au travail de nuit, du dimanche, des jours fériés, travail en horaires décalés, travaux pénibles ou dangereux. »

Aussi dans cette optique Mme le Maire propose que la commune de Roussillon module le temps de travail en fonction des journées qui sont travaillées pour tous les services.

Ainsi les personnes qui travaillent les samedis, les dimanches et les jours fériés pourront faire moins d'heure dans l'année suivant le tableau suivant :

Heures	Nombre de jours travaillés les samedis, dimanches et jours fériés par an
1 607 heures	0 jour
1 600 heures	De 0 à 20 jours par an
1 570 heures	De 20 à 40 jours par an
1 540 heures	Plus de 40 jours par an

Elle mentionne, également, qu'il sera tenu compte des travaux pénibles ou dangereux qui pourraient permettre de diminuer le temps de travail sur l'année de 30 heures maximum.

Le projet de délibération a été validé par le comité technique du 26 novembre 2018.

Les conseillers municipaux approuvent par 14 pour et 1 contre M. Claude Jean. Mme Bonnelly avait son pouvoir et il a souhaité qu'elle dise pour lui qu'il est contre ces dérogations car « lorsque les gens ont été embauchés pour travailler au sentier, ils connaissaient les conditions et donc les contraintes. Ils sont d'ailleurs rémunérés en conséquence. Heures supplémentaires et travail le dimanche et jours fériés. Si parce que l'on considère que leur travail est différent de celui des autres employés, plus contraignant, plus pénible, avec des amplitudes quelquefois plus grandes, mais quelque fois moins, que leurs congés sont bloqués à une période déterminée, cela fait partie des conditions d'embauche mais SURTOUT cela veut dire que tous les agents dont l'horaire va être modifié, donc augmenté, sont des sous agents, c'est tout au moins comme cela que je le comprends. En tant qu'élus nous avons des responsabilités et il faut les prendre et les assumer et pas toujours dans les moments gratifiants ».

#### **4. CRÉATION DU POSTE ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A COMPTER DU 01 DÉCEMBRE 2018 ET SUPPRESSION DE POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION A COMPTER DU 31 NOVEMBRE 2018**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 décembre 2018 et la suppression du poste d'assistance de conservation à compter du 30 novembre 2018.

#### **5. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2017 ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE NOTRE COMMUNE**

Un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017 et le rapport d'activité de notre commune pour 2017, seront présentés. Mme le Maire donne lecture de la synthèse de Claude Jean.

« Le syndicat a fêté ses 70 ans d'existence en 2018.

*Il confie la gestion de son service à une entreprise privée dénommée « le délégataire ». La convention de DSP qui les lie a été renouvelée en février 2018 pour 10 ans.*

*En sa qualité d'autorité délégante, le syndicat est chargé de négocier les clauses contractuelles avec son délégataire, le prix de l'eau, les conditions techniques de desserte ou la qualité du service.*

*Le délégataire est chargé de l'exploitation et de l'entretien des réseaux et est responsable du bon fonctionnement et de la desserte. Il est chargé du renouvellement des équipements techniques (compteurs, branchements et accessoire de réseau), de certains travaux définis de manière contractuelle et des relations avec les usagers.*

*Le syndicat comprend 25 communes divisées en deux services : le bas et le haut, c'est-à-dire toute la partie est des communes pour le haut et l'ouest pour le bas ainsi que Châteauneuf de Gadagne.*

*Cinq stations de pompage assurent la distribution et fournissent un peu plus de 10 000 000 de m<sup>3</sup>. Cette eau arrive chez les abonnés par l'intermédiaire d'un réseau de près de 1 600 km.*

*En 2017, 13,5 km de réseau ont été posés et 1 321 compteurs ont été remplacés.*

*Le syndicat compte 55 863 abonnés.*

*La commune de Roussillon en comprend 928 et nous avons consommés 22 964 m<sup>3</sup>, ce qui fait une consommation moyenne de 190 m<sup>3</sup> par foyer.*

Sur la commune nous avons eu 10 ruptures de canalisations, 20 branchements réparés et 35 branchements renouvelés.

La facture moyenne d'un abonné est 244,75€/an donc une augmentation de 0,72%.

Dans la facture, la part du fermier est de 43%, celle du syndicat est de 34%, le reste étant des taxes et des redevances, soit 23%.

Le syndicat a effectué pour 34 452€ de travaux sur la commune.

L'eau distribuée par le syndicat est désinfectée au chlore gazeux.

Le syndicat, depuis l'année 2 000 participe au dispositif « charte de solidarité » qui permet le maintien des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les familles et personnes en situation de pauvreté et précarité.

En 2017 il y a eu environ 0,5% des canalisations renouvelées ce qui fait environ deux siècles pour remplacer la totalité du réseau.

Le rendement du réseau, ratio entre la quantité pompée sur la quantité consommée et de 75%.

### Les faits marquants en 2017 :

- ▶ 1 quatrième groupe de pompage à Cheval-Blanc
- ▶ 3 nouveaux puits
- ▶ La modification de l'alimentation de Châteauneuf de Gardagne
- ▶ Les démarches administratives pour la réalisation d'un réservoir aux Taillades.
- ▶ Fin du programme de sectorisation sur le haut service ».

## 6. DM MAIRIE N° 4

Pour finir l'année, Gérard Debroas présente les modifications :

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
EAU	10 000	ENTRÉE SENTIER	30 000
CARBURANT	6 000		
VÊTEMENTS	1 500		
MAINTENANCE	3 000		
FRAIS TÉLÉCOMMUNICATION	4 000		
FRAIS SERVICE BANCAIRE	1 000		
TAXE VÉHICULE	900		
AUTRES CHARGES	2 100		
SUBVENTION AUDE	1 500		
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
TRAVAUX DE VOIRIE	20 500	FCTVA	8 400
<b>TOTAL</b>	<b>20 500</b>	TLE	12 100
		<b>TOTAL</b>	<b>20 500</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>50 500</b>		<b>50 500</b>

#### **7. APPROBATION ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE AL N° 440**

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis son rapport et donne un avis favorable pour le déclassement de la parcelle AL N° 440 dans le hameau des Riperts. (Dossier consorts Léonardi). Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le déclassement de cette parcelle.

#### **8. ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRES PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON**

Le règlement européen 2016/679 du « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la commune dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec la communauté de communes du pays d'Apt présente un intérêt certain.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de mutualisation, avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour la mise en conformité avec la réglementation européenne de règlement Général de Protection des Données du RGPD. En 2019 cela ne coûtera rien et en 2020 il sera demandé 1 euro par habitant.

#### **9. AVENANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES « DES MONTS ET VALLÉES DU CALAVON »**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant n°8 du règlement intérieur du réseau des médiathèques « des Monts et Vallées du Calavon » qui permet dans les conditions de prêt que l'utilisateur puisse emprunter sur l'ensemble du réseau 20 documents dont 6 DVD pour 3 semaines.

#### **10. APPROBATION CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROUSSILLON ET L'ASSOCIATION « LES MICROS BIENS » POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE LECTURE PUBLIQUE**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention entre la commune de Roussillon et l'association les micros biens pour la mise en place d'activités de lecture publique une fois par trimestre par la médiathèque jusqu'au 31 décembre 2018.

## **11. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR SPORTIF APTÉSIEN A LA POLICE MUNICIPALE**

Afin de permettre à nos agents d'être à jour des séances de tir obligatoire, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition du stand de tir sportif Aptésien à la police municipale pour la pratique des séances d'entraînement au maniement des armes.

## **12. INFORMATIONS SUR LES NUISANCES AÉRIENNES**

Sabine Gatin vous donne des informations concernant le retour d'une réunion à la *Direction générale de l'Aviation civile (DGAC)* sur les nuisances aériennes.

« À notre demande, *Mme la sous-préfète d'Apt a organisé une réunion avec l'aviation civile, la police de l'air et des frontières, le service des sécurités de la préfecture du Vaucluse le 09 novembre 2017 à Aix-en-Provence.*

### **4 points concernant les nuisances aériennes ont été abordés :**

► **Hélicoptère** à la suite des baptêmes de l'air qui ont eu lieu l'été dernier, l'hélicoptère *Easyhelico* est en règle et a le droit de faire ces baptêmes de l'air.

*Il peut être sanctionné voire interdit s'il est avéré qu'il produit des nuisances sonores répétitives insupportables.*

*Donc, s'il revient l'année prochaine, nous devons être vigilants sur le nombre de rotations et faire constater par la gendarmerie la gêne sonore répétitive. La commune s'organisera en conséquence avec la sous-préfecture et la gendarmerie.*

*La signature de la pétition disponible en Mairie est indispensable. Plus nous serons nombreux à la signer, plus fort sera son impact. Il est important que les Roussillonnais viennent la signer et la fasse signer par leurs voisins.*

### ► **La Montgolfière**

*La montgolfière Vol-terre qui décolle de différents terrains de la commune est en totale illégalité, car elle n'a pas de certificat de transport aérien et n'a donc pas le droit de transporter des passagers, ce qu'elle fait pourtant depuis de nombreuses années.*

*Elle ne doit décoller que depuis une plate-forme autorisée par la préfecture, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.*

*La préfecture vient d'autoriser une plate-forme, quartier des Esqueyrades. Il faut noter que ladite montgolfière ne doit décoller que de cette plate-forme et d'aucun autre lieu.*

*Elle doit surtout d'abord avoir son certificat de transport aérien.*

### ► **Des avions font des exercices au-dessus de notre commune.**

*Depuis un mois environ, nous sommes très régulièrement perturbés par des avions faisant des exercices au-dessus de nos têtes et cela durant 30 min à 1 heure.*

*Ce sont des avions pilotés par des militaires qui s'exercent.*

*Ils font leurs exercices sur des zones différentes et avons eu le privilège que ce soit chez nous ces derniers temps. Ce sera ailleurs prochainement.*

*La commune de Roussillon va être invitée à participer aux réunions annuelles avec la DGAC, les militaires de Salon et les aéro-clubs, réunions organisées par la sous-préfète d'Apt.*

► **Des drones sont utilisés dans le sentier des ocres.**

*Une carte sur Géoportail indique les lieux où les drones privés sont interdits. Le sentier des ocres va être ajouté car lieu de forte affluence.*

*La mairie a la possibilité de mettre des panneaux d'interdiction à l'entrée du sentier des ocres.*

*Par ailleurs les drones sont interdits dans l'agglomération et au-dessus des hameaux.*

*Pour conclure la réunion, la sous-préfète propose une réunion, en tout début de saison, avec les acteurs du tourisme aérien et les élus pour voir comment concilier tourisme aérien et tranquillité des habitants et touristes ».*

**13. APPROBATION DU RAPPORT DU 19/06/2018 LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON - MODIFICATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Suite à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Pays d'Apt du 19 juin 2018, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le rapport qui mentionne les charges transférées :

-L'intégration de la participation à l'Association PREVIGRELE en lieu et place de l'ensemble des communes soit 818€ pour Roussillon.

-Le retrait de la compétence Création aménagement et entretien de la voirie, du quel découle une compensation d'investissement négative de 20 210 € pour Roussillon et le transfert comptable des biens travaux et subventions.

**14. APPROBATION AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'ORGANISATION DÉLÉGUÉE DE SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE EXPLOITÉE EN RÉGIE AVEC LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant relatif aux modalités financières suite à l'harmonisation régionale du règlement et de la tarification des transports scolaire qui concernent l'article 8. Pour les élèves scolarisés en école primaire le prix est de 110 € par an et par enfant pour un aller-retour par jour.

**La séance est levée à 20 h 15**





